

Fiche Employeur

Nom et prénom de l'apprenti(e) :	
INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE D'ACCUEIL	
Raison sociale :	
Nom et prénom du responsable :	
Adresse :	Code postal - ville :
Tél. fixe :	Tél. mob. :
Adresse mail :	
N° SIRET : ____/____/____/____	Code NAF : _____
<i>Merci de vérifier et noter correctement le SIRET de l'établissement d'accueil (le lieu d'accueil peut être différent du siège social) de l'apprenti(e) pour la perception de vos aides. Merci de contrôler ces informations sur le site internet de l'INSEE (https://avis-situation-sirene.insee.fr/).</i>	
Effectif : _____	
CODE IDCC (Identifiant de convention collective indispensable, voir avec comptable si nécessaire)	____/____/____/____/____
Caisse de retraite complémentaire :	
INFORMATIONS SUR LE MAITRE D'APPRENTISSAGE	
Nom et prénom :	
Adresse :	CP - ville :
Adresse mail :	Date de naissance :
Emploi occupé :	
NIR (N° Sécurité Sociale) :	
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	

Informations nécessaires pour l'établissement de la convention de formation et du contrat d'apprentissage (ces documents seront établis par le CFA et vous seront établis et envoyés par mail) :

- Date de début d'exécution du contrat : ____/____/____ (à compter du 01/07/N)
- Date de fin du contrat (ou de la période d'apprentissage) : ____/____/____ (au plus tard au 31/08/N+2)

Date de début de formation pratique chez l'employeur (1^{er} jour en entreprise de l'apprenti) : ____/____/____

- Durée hebdomadaire de travail : _____ heures
- Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non
(Pour rappel, la déclaration doit être établie par l'entreprise qui accueille l'apprenti auprès de la DREETS)

IMPORTANT- INSTRUCTION ET SUIVI DU DOSSIER : Le **CONTRAT (CERFA)** et la **CONVENTION** signés sont obligatoirement à renvoyer au CFA par mail à l'adresse suivante : administration@cfa-ardeche-meridionale.fr
Le CFA déposera ces documents auprès de votre OPCO pour enregistrement.

Fait à _____, le ____/____/____ **(Signatures obligatoires de toutes les parties)**

Employeur
Cachet entreprise

Représentant légal

Apprenti (e)

Dans le cas d'une entreprise saisonnière, le contrat apprentissage est possible uniquement si une convention tripartite est établie avec une autre société du même secteur d'activité que vous (afin que l'apprenti puisse réaliser le nombre d'heures de pratiques obligatoires). Veuillez nous transmettre la convention tripartite signée par toutes les parties.